

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil treize, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quinze janvier deux mil treize sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 (17 à partir de 21h40)
absents: 3 (2)

Joseph PICHET – Nathalie CLOUET – Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT - Chantal GODET – Jean-Jacques HERVOUIN - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - Tiphaine MAUSSION – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Patrick MASSET (présent à 21h40) - Patricia MOREL - Roger POULARD

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Patrick MASSET à Joseph PICHET - Patricia MOREL à Laurent BESNIER - Roger POULARD à Chantal GODET

13-1 Décisions modificatives

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

VOTE les décisions modificatives suivantes :

Lotissement du Trésor

Recettes article 71355-042 : +87 773,53€

Dépenses article 605 : +87 773,53€

Dépenses article 3555-040 : +87 773,53€

Recettes article 1678 : +87 773,53€

Lotissement du Hameau du Fresne

Recettes article 71355-042 :	+38 712,06€
Dépenses article 605 :	+38 712,06€
Dépenses article 3555-040 :	+38 712,06€
Recettes article 1678 :	+38 712,06€

13-2 Conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Syndicat d'Urbanisme – futurs lotissements et rénovation église

Vu les propositions de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'urbanisme ;

Vu les estimations suivantes :

- restauration de l'église	8 mois, 8 demi-journées	2 560 €
- lotissements	24 mois, 15 demi-journées	4 800 €

(320 € la demi-journée)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19	Présents : 16
Voix contre : 0	Votants : 19
Abstentions : 0	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

13-3 Salle Unisson – contrats de maintenance

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19	Présents : 16
Voix contre : 0	Votants : 19
Abstentions : 0	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de maintenance suivants :

contrôle	entreprise	périodicité	prix en € TTC
cuisine - dégraissage de la hotte	TSF Madeline	contrôle annuel	459,30 €
nettoyage, désinfectage des bouches et gaines de la CTA (intervention et nacelle)	TSF Madeline		603,98 €

équipements scéniques contrôle des 13 perches	2-44	contrôle annuel	2 380,04 € location d'un échafaudage par la mairie
pluridisciplinaire - portes issue de secours - exutoires de fumée - installations électriques -base (grande cuisine, reseau, stockage) - déclencheur manuel - alarme	APAVE	contrôles semestriels contrôles annuels	1 537,10 €
chauffage ventilation	Perrinel	contrôle annuel	2 927,35 €
ascenseur	arvor automatisme	4 semaines	1 076,40 €

13-4 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE les devis suivants (budgets investissements):

BUDGET PRINCIPAL		
Fournitures rénovation appartement Lamenais : toile de verre, peinture	Jefcosylco	859,89 € TTC
Fournitures rénovation appartement Lamenais : sols	DOD	153,24 € TTC
Fournitures rénovation appartement Lamenais : radiateurs	Espace Emeraude	652,27 € TTC
Fourniture pour un abris bus (Le Bignon)	Doineau	458,69 € TTC
Unisson – modification d'allumage du hall	Bernard	540,45 € TTC
Unisson – caniveau, drain	LCTP	1 970,41 € TTC
Unisson - Cintres	Ouest Collectivités	633,88 € TTC
Bornage maison de retraite AB 663 – local services techniques	Breizh Géo Immo	618,38 €/2 309,19 € TTC

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Station d'épuration - fourniture et pose d'une pompe sur le poste des égouttures	Véolia	1 178,06 € TTC

13-5 Centre social – subvention CLSH petites vacances

Vu l'accord de financement 2012 pour l'accueil de loisirs mis en place sur Bais par le Centre Social sur la base de 7,5 € par journée enfant réalisée,
 Vu le nombre de journées enfants s'élevant à 928,
 Vu le premier acompte de 3250 € versé en 2012,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE de verser le solde de la subvention soit 3 710 € au Centre Social.

13-6 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 188, 9 rue Abbé Crublet;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

RENONCE au droit de préemption urbain sur cette parcelle.

13-7 Lotissement du Trésor - réservation de lot

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
 Vu le courrier de Monsieur Jérémie POIRIER et Madame Mélanie CHEVALIER portant réservation du lot n°3 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE la vente de ce lot du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

13-8 Communauté de Communes « Au pays de la Roche aux Fées » - modification des statuts pour l'extension/modification de la compétence action sociale d'intérêt communautaire dans le domaine de la petite enfance/enfance/jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2012 notifiée à Monsieur le Maire le 5 janvier 2013,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre : Votants :19

Abstentions :1

DECIDE

- ◆ d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » (art 4-8 des statuts de la CCPRF) emportant extension/modification de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire dans le domaine de la petite/enfance/jeunesse selon les termes figurant ci-dessus,
- ◆ de notifier la présente décision à la Communauté de Communes.